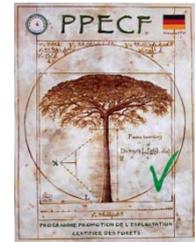




## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C111	Développement de la Feuille de route PAFC Congo			Congo			
<b>Thématique<sup>1</sup></b>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
PAFC Congo	Concessionnaires	<a href="#">Oréade-Brèche</a> / <a href="#">TEREA</a>	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
118.408	97.400	17 % de l'intervention FFEM % des honoraires	28.01.2016	3 mois	7 mois

**Commentaires**  
 Honoraire 650 €/j x 68j= 44.200 €, expert national 460 € x 16= 7.360 € ; frais déplacement des trois consultants 20.900 € + frais de déplacement accompagnateurs en Malaisie 4.700 €  
 FFEM : 2 missions + atelier final au Congo = 9.460 € + 1 mission en Malaisie 2.548 € + atelier mise en place PAFC Congo 9.000 €

Principes et critères du référentiel FSC/ PAFC ou OLB/VLC ciblés
Transversale aux PCI du PAFC
Mots clés
Certification panafricaine, association nationale, chambres, schéma PAFC Congo, test standard, consultation publique, mécanisme d'audit, auditeurs, bureau de certification, accréditation, audit initial, formation
Résumé de l'intervention
La mission a permis d'étudier en République du Congo les conditions de mise en place d'une certification nationale PAFC Congo reconnue par PEFC ainsi que l'intérêt et l'impact d'une double certification. Elle a analysé les expériences dans d'autres pays de la sous-région mais également en Europe et en Asie pour en tirer des recommandations pour la mise en place de PAFC Congo. Elle s'est déroulée en différentes étapes : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ une première mission réalisée du 11.02.2016 au 19.02.2016 en République du Congo a permis de prendre contact avec les différents acteurs du secteur forêt bois du Congo et de recueillir leurs avis et intérêts pour la mise en place d'un schéma national de certification forestière. Cette première mission a également permis de réaliser une analyse AFOM du projet (analyse Atouts/Faiblesses – Opportunités/Menaces) et de tirer des premières</li> </ul>

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

conclusions et recommandations ;

- une mission exploratoire en avril 2016 en Malaisie, où le schéma national de certification, le *Malaysian Timber Certification Scheme* MTCS est fonctionnel et a été reconnu par le PEFC en 2009. Cette mission a permis de mieux cerner les positions et avis des différentes parties prenantes et les facteurs de succès du système de certification ;
- des prises de contacts et réunions de travail ont été tenues en mars et avril 2016 avec différents acteurs européens ainsi qu'avec PAFC Gabon et PAFC Cameroun ;
- une deuxième mission en République du Congo réalisée du 18.05.2016 au 23.05.2016 a permis de présenter à l'administration forestière la feuille de route pour la mise en place d'un système national de certification forestière ;
- une dernière visite en République du Congo a été réalisée en septembre 2016 pour organiser un atelier de restitution de l'étude et assurer la présentation de la feuille de route validée auprès d'un panel élargi de parties prenantes et d'acteurs le 21 et 22 septembre 2016.

La supervision a été réalisée sous la présidence du Secrétaire exécutif de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC). Le MEFDD et le Programme « Promotion de l'exploitation certifiée des forêts » PPECF (COMIFAC/KFW) ont suivi le déroulement de l'étude.

#### Commentaires

Grand intérêt des concessionnaires forestiers (IFO et CIB) y compris l'administration forestière et ONG locales. Le MEFDD a désigné un Facilitateur PAFC Congo qui a accompagné et facilité le travail des Consultants internationaux et national qui ont participé à cette étude.

#### Principaux constats, produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- analyse AFOM (Atout/Faiblesse/Opportunité/menace) du projet PAFC CONGO ;
- l'intérêt pour un PAFC Congo et la volonté de contribuer au développement de ce schéma sont partagés par les principaux acteurs bénéficiaires et promoteurs (à savoir l'administration et les opérateurs privés) ce qui est un véritable gage d'optimisme ;
- la position des industriels congolais déjà certifiés FSC (CIB, IFO) est clairement favorable à la mise en place d'une double certification ;
- les délais de mise en place du PAFC Congo (il existe de délais inhérents au respect des exigences et des procédures de PEFC : 6 mois entre la demande d'adhésion de l'Organisation Nationale et son acceptation par PEFC ; 2 mois de consultation publique du standard de gestion forestière ; 12 mois pour appliquer la totalité de son processus de reconnaissance d'un schéma soit **un standard qui ne sera pas opérationnel avant 24 mois**) restent un facteur d'inquiétude pour les opérateurs privés ;
- les personnes du Malaysian Timber Council rencontrées ont insisté sur le fait que **les bois africains ne peuvent pas entrer en Malaisie pour des raisons sanitaires**, qu'ils soient **certifiés ou non**. Ainsi même si les bois africains PAFC pourraient constituer une opportunité de mélange avec des bois certifiés MTCC (reconnaissance mutuelle via PEFC), tant que les conditions sanitaires exigées par la Malaisie ne sont pas respectées, il est impensable de l'envisager ;
- l'historique du MTCC montre que le processus d'élaboration d'un schéma national de certification forestière peut prendre beaucoup de temps. Il demande ainsi une implication sur le long terme des parties prenantes pour faire aboutir une initiative nationale. D'autre part cette implication doit être continue notamment du fait que **les standards doivent être révisés tous les 5 ans** ;
- les bois PAFC Congo pourront bénéficier d'une certaine manière du réseau PEFC en Europe, de son exposition médiatique et de l'ensemble des actions de communication grand public mises en œuvre dans les différents pays européens ;
- le budget prévisionnel avec une AT long terme pour mettre en œuvre cette FdR s'élève à 1.265.000 € dont 70% sont destinés au recrutement des membres du projet (Assistant Technique, Expert national et secrétariat) et au fonctionnement de leur activité.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

Pour le MEFDD : une Feuille de route qui décrit comment le processus PAFC Congo doit être développé, avec les budgets.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire/ pays

- la feuille de route proposée peut être suivie par les autres pays de l'espace COMIFAC qui souhaitent élaborer un schéma de certification national ;
- selon Bureau Veritas, on peut considérer que « la réalisation d'un double audit en cas de double certification entraîne une augmentation de 20 à 30% des coûts d'audit » essentiellement liés à la rédaction de rapports spécifiques et à la participation aux frais de gestion administrative. Ceci présume que le bureau certificateur soit accrédité pour réaliser les audits selon les deux standards ;
- une double certification implique néanmoins au sein de l'entreprise la mise en place de procédures spécifiques, notamment pour la Chaîne de Contrôle pour permettre de différencier parfaitement les flux de bois et produits

FSC/PEFC et d'assurer le marquage et l'utilisation conforme des logos (la co-inscription sur le même produit des logos FSC et PEFC reste interdite).

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- opportunité pour les partenaires d'avoir une bonne visibilité des activités à mettre en œuvre, au point de choisir les parties qui nécessitent un appui des partenaires ;
- le développement d'un standard national et sa reconnaissance par le PEFC International nécessite du temps et des moyens dont les pays / associations nationales ne disposent pas. Le PEFC International compte créer un standard sous régional avec des annexes spécifiques à chaque pays et créer un secrétariat sous régional PAFC à Brazzaville pour gérer les certificats ;
- en Malaisie, le gouvernement a, en 1999, mis en place à partir des taxes prélevées sur les exportations de bois, un fonds qui finance le fonctionnement de l'agence nationale. Ce schéma ne semble pas être une possibilité envisageable en République du Congo. Ainsi il faut réfléchir à des mécanismes de financement externes pour la phase de démarrage du PAFC Congo mais également pour la phase de mise en œuvre.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- la position des ONGs environnementalistes (le Fond Mondial pour la Nature WWF et la Wildlife Conservation Society WCS) est plus attentiste voir circonspecte. Elles défendront logiquement un système de certification national s'il est suffisamment exigeant en matière environnementale et sociale. Elles restent dubitatives sur le besoin actuel ou l'urgence de mettre en place un système de certification concurrent avec le schéma FSC qu'elles appuient par ailleurs depuis de nombreuses années. Si les ONG les plus modérées sont peu réceptives, inutile de demander la position des ONG plus conservatrices telle Greenpeace. **Il va falloir compter avec des attaques médiatisées de la part des ONG environnementalistes envers le déploiement du PEFC en phase II**, surtout si des entreprises ne recherchaient qu'un seul certificat (PAFC) au lieu de la double certification ;
- il semble difficile d'évaluer si les bois tropicaux 100% PEFC seront attractifs sur le marché car pour l'instant cette possibilité n'existe pas et n'a pas été envisagée **d'où l'intérêt de réaliser, dans le cadre du projet de mise en place de PAFC Congo une analyse de marché ;**
- il faut **clarifier au plus vite la position de l'administration vis-à-vis de l'obligation légale de la certification** notamment sur les schémas de certification de gestion durable qui permettent de respecter l'obligation légale. La question se posera en particulier pour les certificats dits « de légalité » comme OLB, TLT, VLC ;
- le niveau de connaissances général sur le fonctionnement de PEFC ainsi que sur les **exigences et les mécanismes de reconnaissance sont très mal connus, ce qui nécessitera donc une phase importante de communication / sensibilisation des acteurs très en amont du processus.**

#### Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)



[TdR C111](#)



[Elaboration d'un plan d'actions pour la mise en place d'un système national de certification PAFC au Congo \(C111\)](#)

#### Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)



[Standard PAFC CMR \(C053\)](#)



[Manuel d'opérationnalisation du PAFC CMR \(C053\)](#)



[Manuel de suivi évaluation du PAFC CMR \(C053\)](#)



[Etude coûts et bénéfices de la certification forestière \(C062\)](#)



[Soutien au développement du PE\(A\)FC en Afrique Centrale \(C075\)](#)



[Appui à l'élaboration d'un standard de réponse des entreprises de RDC aux exigences du RBUE en RDC \(C076\)](#)



[Audits à blanc dans les concessions ROUGIER Gabon pour tester le standard PAFC Gabon \(C087\)](#)



[Feuille de route Hautes Valeurs de Conservation \(HVC\) pour le bassin du Congo \(Version en Français\)](#)



[Appui à la mise en œuvre de la FdR HVC en Afrique Centrale – CR réunion HCV-RWG \(C106\)](#)



[Mise en œuvre de la FdR HVC \(C106\)](#)



[Manuel de procédure GTR \(C106\)](#)



[Motion 65 PFI \(C106\)](#)